



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2023-45

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS D'EDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET D'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNEE 2024

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
CERESTE : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20231207-B-2023-45-DE Date de télétransmission : 12/12/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023 Page 1 sur 6
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération N°CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique et plus particulièrement :

L'axe 2 : le renforcement des liens avec l'Education Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,

L'axe 4 : l'ouverture à des espaces d'expression participatifs où la création et l'innovation pédagogique se rencontrent,

L'axe 5 : l'inscription dans l'élan de coopération qui anime les acteurs du territoire.

Considérant, l'appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) 2023 pour l'aide au projet ou au fonctionnement pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales (2024),

Considérant, l'appel à projet du Conseil Départemental de Vaucluse pour d'une part, l'aide aux projets « Publics spécifiques » et d'autre part, l'aide aux projets artistiques et pédagogiques associant établissements d'enseignement artistique et établissements scolaires,

Considérant, le programme d'actions du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Action 1 : Cabinet Fantôme.

A la suite des représentations publiques de *Fantôme, un léger roulement* et sur la peau tendue qu'est notre tympan, qui sera donnée au Vélo Théâtre à Apt au mois de février 2024, le Conservatoire de musique souhaite proposer aux élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} artistique de la Cité scolaire d'Apt, 3 journées d'atelier pratique pour la réalisation d'un atelier fantôme.

Les objectifs du projet sont :

- Une initiation à la création musicale collective par le biais d'une découverte des principes d'écriture musicale, de la manipulation et la programmation d'objets sonores,
- Sensibiliser les élèves au plaisir de la manipulation d'objets sonores autour d'une forme de restitution originale,
- Initier nos élèves à la prise de son, l'enregistrement instantané de courtes séquences produites sur leur propre instrument, manipulées par un processus électroacoustique et réintroduites sous forme d'objet dans le cabinet fantôme.

Le budget prévisionnel de cette action est de 3 134 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Action 1 : Cabinet Fantôme		Vente de produits finis (21%)	652 €
		DRAC, soutien de l'Etat aux conservatoires classés (32%)	1 000 €
	Achats : 250 € Services extérieurs : 250 € Autres services extérieurs : 850 € Charges de personnel : 1 784 €	Direction du patrimoine et de la culture, service prospective et soutien aux acteurs culturels, Aide aux projets "Publics spécifiques" (32%)	1 000 €
		Autofinancement (15%)	482 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231207-B-2023-45-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023
Page 2 sur 6

TOTAL	3 134 €	TOTAL	3 134 €
--------------	----------------	--------------	----------------

- Action 2 : Cultivons le lien en musique.

En 2023, le service Petite Enfance et le Conservatoire de musique ont imaginé un projet autour des chansons et les comptines d'enfance pour valoriser les différents patrimoines culturels des familles fréquentant les crèches et le Conservatoire de musique.

Cette collecte se déroulera dans chaque structure, au cours de l'atelier parents/enfants animés par les musiciens.

Intervenants du Conservatoire de musique et professionnels des structures d'accueil. Au cours de ces ateliers, les chants seront travaillés de façon collective puis conservés sur de courts enregistrements sonores. Le résultat musical de cette collecte sera mis en forme dans divers objets sonores (boîtes à musique en carton pour chaque crèche) grâce à l'intervention de Fanny Farel, artiste plasticienne, qui animera des ateliers au sein des crèches avec les enfants et le personnel d'encadrement.

Pour la réalisation des boîtes à musique, il est prévu 3 ateliers de 2h par crèche + 3 ateliers de 2h au Conservatoire de musique. Les ateliers se dérouleront de janvier à mai 2024. Les 8 boîtes à musique en carton ainsi réalisées seront rassemblées pour constituer un objet artistique mise en scène, en paroles et en espace par Inéa Lambert conteuse de la compagnie Histoire de. Le travail de montage des comptines collectées et l'assemblage des boîtes à musique sera réalisé de juin à juillet entre les musiciens intervenants, la plasticienne et la conteuse avec la participation des professionnels volontaires des structures d'accueil de la petite enfance.

Cette réalisation sera donnée sous une forme participative lors du festival de la parentalité organisé dans le Pays d'Apt Luberon au mois d'octobre 2024. Si les conditions le permettent, ce projet sera donné également dans les locaux du Conservatoire de musique.

- La collecte de chants a pour objectif de favoriser la connaissance des cultures et des racines de chacun dans une démarche de mise en commun et partage de ces répertoires.
- L'objectif est d'encourager et d'accompagner la transmission et l'appropriation des différents chants et comptines par les parents et les enfants impliqués dans le projet.

Le budget prévisionnel de cette action est de 7 500 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Action 2 : Cultivons le lien en musique	Achats :	240 €	DRAC, soutien de l'Etat aux conservatoires classés (26,66%)
	Services extérieurs :	200 €	2 000 €
	Autres services extérieurs :	5 380 €	Direction du patrimoine et de la culture, service prospective et soutien aux acteurs culturels, Aide aux projets "Publics spécifiques" (20%)
	Charges de personnel :	1 680 €	1 500 €
TOTAL		7 500 €	TOTAL
			2 000 €
			Autofinancement (26,66%)
			2 000 €
			7 500 €

- Action 3 : Marelle, que les corps modulent !

"Marelle, que les corps modulent !" est une proposition dans laquelle les enfants sont à la fois les danseurs et les musiciens du projet. Ce concept s'appuie sur un dispositif dans lequel chaque mouvement est prétexte à la production sonore, comme une marelle musicale. Ce dispositif, à

084-200040624-20231207-B-2023-45-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023
Page 3 sur 6

la fois scénique, instrumental et technologique, développe des propriétés autant acoustiques que plastiques et poétiques. C'est un orchestre d'objets et de matières, dont la manipulation suppose une forte dimension gestuelle et corporelle. L'espace est aussi envisagé comme une "lutherie en construction" modulée, habitée par des enfants énergiques et joueurs à l'écoute d'eux-mêmes, des autres et des sons produits. La forme est celle d'un concert dansé. Un moment dans lequel écoute musicale et écoute corporelle ne font qu'un dans lequel technique instrumentale et intention chorégraphique sont indissociables.

- 1- Par le biais d'un appel à participation ouvert aux enfants de 7 à 12 ans, il s'agit pour le Conservatoire de musique de proposer à une douzaine d'enfants du territoire de vivre une expérience musicale et artistique de grande qualité au côté de deux artistes de la Cie Comme je l'entends.
- 2- Créer au sein du Conservatoire de musique un espace où création et innovation pédagogique dialoguent afin de permettre à nos jeunes élèves de prendre part à la réalisation d'une œuvre éphémère.
- 3- Créer un environnement rassurant et bienveillant qui permettra à chaque membre du groupe d'expérimenter librement sa capacité expressive individuelle et d'éprouver son rôle et sa responsabilité dans la réalisation de cette œuvre collective.
- 4- Favoriser les interactions au sein du groupe que ce soit par le jeu, l'écoute, l'implication et l'auto-évaluation de ces interactions. Affiner l'écoute et le geste expressif par le biais d'exercices.

A - Calendrier et déroulement de l'action : 15 ateliers (70h de pratique) qui entre janvier et mai 2024 vont précéder les 6 représentations programmées du 15 au 26 mai 2024 sur la scène du Vélo Théâtre à Apt (3 représentations) et à l'Autre scène à Vedène (3 représentations).

B - Moyens mis en œuvre :

Pour favoriser la mixité sociale au sein de ce groupe d'enfants, une professeure de formation musicale du Conservatoire de musique (référente pour le projet Marelle), est chargée de présenter cette action dans les établissements scolaires de la Ville d'Apt. Cette personne aura en charge d'accompagner le groupe d'enfants tout au long du déroulement de l'action.

L'équipe administrative du Conservatoire de musique se charge de faire le lien entre la Cie Comme je l'entends et les familles concernées.

Une communication par voix d'affiche, d'articles de presse, de réseaux sociaux et de tracts distribués lors du salon des associations de la Ville d'Apt (02/09/2023) et lors du Campement scientifique au Vélo Théâtre (du 27/09/2023 au 08/10/2023), a été effectuée.

Présentation du projet aux familles intéressées (entre le 15 et le 18 janvier 2023).

Les 15 ateliers seront animés par le compositeur Benjamin Dupé et la chorégraphe Balkis Moutashar. Les ateliers se déroulent dans les locaux du Vélo Théâtre à Apt.

C - Médiation et diffusion :

Invitation au spectacle à l'attention des classes élémentaires de la commune avec action de médiation en amont du spectacle.

Pour les trois représentations publiques à Apt, la technique sera fournie par la Cie Comme je l'entends et le Vélo Théâtre.

15 et 16 mai, deux représentations tout public.

16 mai, une représentation scolaire.

25 et 26 mai trois représentations tout public.

Le budget prévisionnel de cette action est de 51 030 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Action 3 : Marelle, que les corps modulent !	Achats :	650 €	DRAC PACA (6%)
	Services extérieurs :	100 €	
	Autres services extérieurs :	14 014 €	Dispositif DGCA/SACEM
	Charges de personnel :	36 266 €	compositeur associé (19%)
			3 000 €
			10 000 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231207-B-2023-45-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

		Vente de produits (53%)	26 879 €
		Produits exceptionnels (16%)	8 151 €
		Autofinancement (6%)	3 000 €
TOTAL	51 030 €	TOTAL	51 030 €

Considérant, le plan de financement synthétique pour l'ensemble de ces 3 actions :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Ensemble des actions 2024	Action 1 : Cabinet Fantôme : 3 134 €	DRAC PACA (10%)	6 000 €
	Action 2 : Cultivons le lien en musique : 7 500 €	Dispositif DGCA/SACEM (16%)	10 000 €
	Action 3 : Marelle, que les corps modulent ! : 51 030 €	Conseil Départemental de Vaucluse (4%)	2 500 €
		CAF (3%)	2 000 €
		Vente de produits (45%)	27 531 €
		Produits exceptionnels (13%)	8 151 €
		Autofinancement (9%)	5 482 €
	TOTAL	61 664 €	TOTAL

Considérant, que le montant de ce programme d'actions sera proposé au budget Principal de fonctionnement 2024 de la CCPAL,

Considérant, l'avis favorable, des membres de la commission Enseignement artistique, éducation et action culturelle, sollicités par courrier électronique le 30 novembre 2023,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les plans de financement prévisionnels de ces actions et la synthèse 2024, tels que présentés ci-dessus,

Sollicite, une subvention de la DRAC de 6 000 €, soit 10 % du plan global de financement pour ces 3 actions,

Accusé de réception en préfecture 094-200040624-20231207-B-2023-45-DE Date de télétransmission : 12/12/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023 Page 5 sur 6
--

Sollicite, une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse de 2 500 €, soit 23 % du plan global de financement pour l'action 1 et l'action 2,

Dit, que le montant de ce programme d'actions sera inscrit au budget Principal de fonctionnement 2024 de la CCPAL,

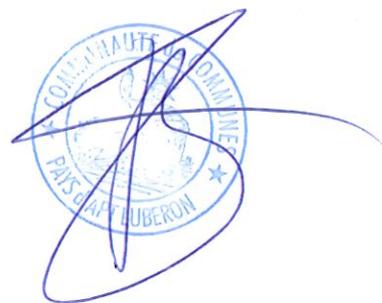
Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 20/12/2023